



Inter-Centres de
Service Social Wallons

CENTRES DE SERVICE SOCIAL WALLONS AUTONOMES

NOTE DE PRÉSENTATION 2012



BASÉE SUR LES ACTIVITÉS DES CENTRES EN 2011



1. Qui sommes-nous?	5
2. Qui s'adresse à nous?	7
3. Quels types de problématiques?	8
4. Que faisons-nous?	9
5. Notre spécificité	12
6. Le rôle de l'ICSSW	13
7. La cohérence et la lisibilité sectorielles	16
8. Le mémorandum du secteur des CSSW	17
9. Les revendications sectorielles	18
10. L'estimation du financement à 100%	19





4 Centres de Service Social wallons autonomes

- APD : Aide aux Personnes Déplacées
- CLSS: Centre Liégeois de Service Social
- CSSN: Centre de Service Social de Namur
- PF: Promotion Famille - Charleroi



28 bureaux locaux (permanences sociales agréées)

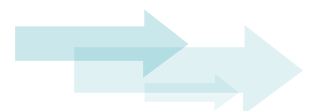
- APD: 5
- CLSS: 7
- CSSN: 6
- PF: 10

9 points de contact (bureaux ou lieux qui ne correspondent pas aux conditions d'agrément)

- APD: 3
- CLSS: 5
- CSSN: 1
- PF: 0


Cadastre de l'emploi au 31/12/2011 pour les 4 CSSW

- APD: 3 ETP CSSW RW
9 ETP APE
1,50 ETP MARIBEL
4,78 ETP FONDS PROPRES
Au total: 18,28 ETP
- CLSS: 7 ETP CSSW RW
0,20 ETP FONDS PROPRES
2,5 ETP DECRET INSERTION SOCIALE (RELAIS SOCIAL)
+ 1 ETP PENDANT LE PLAN GRAND FROID
Au total: 10,7 ETP
- CSSN: **7 ETP** CSSW RW





QUI SOMMES-NOUS ?

- 
- PF: 7,50 ETP CSSW RW
1 ETP APE
2 ETP MARIBEL
0,75 ETP FONDS PROPRES
2,50 ETP DECRET INSERTION SOCIALE (SIS)
Au total: 13,75 ETP

↳ 24,50 ETP d'AS agréés et subventionnés par la RW

↳ 25,23 ETP (Autres personnels, subsidiés, non subsidiés)
10 ETP APE + 3,5 ETP MARIBEL + 5,73 ETP FONDS PROPRES + 6 ETP DECRET INSERTION SOCIALE (SIS/RS)

↳ 49,73 ETP

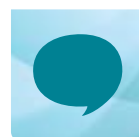




Sur base du recueil des données 2011 des 4 Centres de Service Social autonomes wallons :

Le public

En 2011, le nombre total de dossiers individuel/familial est de 6.484. Les dossiers actifs concernent 13.107 personnes: 8.324 adultes et 4.783 enfants.



- Sur l'ensemble des dossiers, 48,6% des titulaires de dossier sont isolés sans enfant.
- 30,7% des titulaires sont belges. 63,1% sont étrangers.
- L'âge moyen s'élève à 40 ans.
- 55,4% des titulaires de dossier sont des hommes et 41% des femmes.
- Si l'on additionne «salariés» (9,5%) et «indépendants» (1,6%), les «actifs» représentent tout de même 11,1%. La proportion des salariés est en hausse significative par rapport aux années précédentes.
- Si l'on additionne «RIS» (19%) et «Aide sociale» (10,6%), près du tiers 29,6% des titulaires de dossier émargent au CPAS.
- La proportion de personnes «sans ressources» est inquiétante (18,6%) puisqu'elle concerne quasi 1/5 des titulaires des dossiers.
- Enfin, 6,7% des titulaires de dossier sont dans une situation spécifique aux étrangers (centre ouvert ou fermé, convention CIRE, ILA-CPAS, centre fédéral ou famille d'accueil).

Pour plus de renseignements, voir le site de la FdSS-FdSSB (www.fdss.be),
rubrique Publications.



QUELS TYPES DE PROBLÉMATIQUES ?



QUELS TYPES DE PROBLÉMATIQUES ?

Les problématiques des bénéficiaires

Sur l'ensemble des dossiers :

- 32,7% des titulaires consultent pour des questions « spécifiques étrangers »,
- 29,6% pour des questions « matérielles et financières »,
- 19% de « vie quotidienne »,
- 15,8% de « logement »,
- 14,6% de « relationnel »,
- 11,1% d' « emploi »,
- 11% de « santé »,
- 10,3% en rapport avec les CPAS,
- 9,7% en rapport avec l'administration,
- 7,7% en rapport avec la justice,
- 6,2% en rapport avec la sécurité sociale,
- 5,2% de « scolarité »,
- 2,6% de « culture ».

Commentaire :

Les problématiques peuvent être comptabilisées sur base des dossiers ou des interventions. Dans les deux cas, le nombre de problématiques dépasse le total du nombre de dossiers et du nombre des interventions puisque chaque dossier tout comme chaque intervention peut recouvrir plusieurs problématiques. Il est néanmoins possible de faire apparaître la proportion de chaque problématique sur l'ensemble des problématiques évoquées. On obtient alors une base de 100%.

Pour plus de renseignements, voir le site de la FdSS-FdSSB (www.fdss.be),
rubrique Publications.



QUE FAISONS-NOUS ?

Les **Centres de Service Social autonomes Wallons (CSSW)** sont nés d'un engagement citoyen et proposent un dernier filet de sécurité aux plus exclus d'entre nous. Leur mission consiste à apporter une aide généraliste et un accompagnement à toute personne qui en fait la demande.

Ils offrent un accompagnement gratuit, adapté à chacun, basé sur la démarche volontaire de l'utilisateur et dégagé des contraintes du contexte d'ouverture du droit à une aide financière ou à un revenu. L'aide y est apportée par des professionnels qualifiés dans le respect des convictions de chacun.

Les centres sont accessibles à toute personne, quelle que soit sa nationalité, son appartenance idéologique, philosophique ou religieuse.

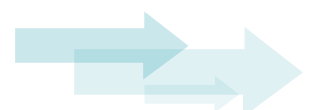
Ils se caractérisent dans tous les cas par une aide généraliste et peuvent développer des services spécifiques, soit de proximité, soit à destination d'une population déterminée. Le bénéficiaire y est toujours considéré dans sa globalité, dans son contexte et son système de vie ; les intervenants sociaux veillent à sa participation dans la recherche de solutions.

Dans le cadre de l'aide individuelle, les centres accueillent et écoutent les demandes des usagers. Ils clarifient avec la personne ses propres besoins et peuvent convenir d'un plan d'accompagnement. Ce plan peut notamment déboucher sur une guidance à plus long terme par le service lui-même ou sur une orientation vers un service spécialisé. En cas de complexification de la demande, un travail de coordination entre professionnels de secteurs différents peut également être mis en place.

A tout moment, l'utilisateur garde une liberté d'adhésion par rapport aux propositions. L'utilisateur est reconnu comme une personne capable de faire des choix et de prendre des décisions.

De façon complémentaire à l'aide individuelle, des centres proposent, avec la participation des usagers, des « **actions sociales de groupe** » et du « **travail communautaire** ».

- Les **actions sociales de groupe** sont des actions menées spontanément par un ou plusieurs bénéficiaires, voire suscitées par le travailleur social lui-même. Ces groupes peuvent être des groupes d'utilisateurs ou avec des utilisateurs. **Leurs effets sont limités au groupe de personnes le constituant** (ex : information sur les droits au logement, fêtes de St-Nicolas, de Noël, de Nouvel-An, art culinaire, équipe découverte,...).





QUE FAISONS-NOUS ?

- Le **travail communautaire**, quant à lui, est un travail de groupe (soit spontané, soit suscité) qui exerce **des effets sur l'environnement du groupe**, tels le quartier, un autre groupe,... (ex: fête de quartier, projet « Zone d'action prioritaire » sur le dépistage du cancer du sein,...).

Forts des dynamiques de solidarité créées, des services collectifs ont vu le jour.

Les **services collectifs** sont des services qui visent à apporter des réponses collectives à des problématiques individuelles. Leur structure n'est pas obligatoirement localisée dans les centres (ex: magasins sociaux, lavoirs, services meubles,...). La liste complète des différents services collectifs proposés par les CSSW est téléchargeable sur le site www.fdss.be

A noter que de nombreux services collectifs ne sont réalisables que grâce à la grande disponibilité des volontaires (tri de vêtements, distribution de colis alimentaires, accueil...)

A côté de ces actions/services, les CSSW développent du travail de coordination et du travail de réseau.

- Le **travail de coordination** se définit comme étant des réunions/des entretiens téléphoniques de professionnels originaires de services différents pour développer, améliorer des collaborations et procéder collectivement à l'analyse de cas/de situations **afin de décider collectivement d'actions/d'un accompagnement à entreprendre et ce de façon concertée avec l'utilisateur** (ex: triangulation autour de la situation particulière d'un usager). La présence de l'utilisateur à ces réunions n'est pas obligatoire.
- Le **travail de réseau**, quant à lui, se définit comme étant des réunions de professionnels de différents services/associations/réseaux pour améliorer, développer des collaborations et **réfléchir collectivement à une problématique sociale**. L'objectif poursuivi est l'impact politique (ex: les réunions avec le CIRE en lien avec les questions de régularisation,...).



QUE FAISONS-NOUS ?

Dans le cadre du travail de réseau, soulignons l'implication des CSSW dans la mise en route des dispositifs des «Relais sociaux» de Liège, Charleroi et Namur (et ce tant au niveau de leurs instances décisionnelles que des actions à mener sur le terrain) ainsi que dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

Dans le cadre de la convention CIRE «Accueil des demandeurs d'asile», un suivi psychosocial des demandeurs d'asile est assuré par le Centre «Aide aux Personnes Déplacées» et par les antennes spécifiques «CAP Migrants» du Centre Liégeois de Service Social et «Accueil et Promotion des Immigrés» de Promotion Famille.

Il est également à noter que les CSSW sont impliqués dans les dynamiques politiques locales et membres de plusieurs commissions locales consultatives.

L'asbl Promotion Famille est, quant à elle, agréée et subventionnée par la Région wallonne en tant que Service de Médiation de Dettes et Service d'Insertion Sociale.





NOTRE SPÉCIFICITÉ

Depuis plus de trente-cinq ans, nos services jouent un rôle très important dans l'aide aux plus fragilisés.

- Généralistes, ils visent, complémentirement aux politiques sociales publiques, à accompagner toute personne qui en exprime la demande en prenant en compte la personne dans sa globalité.
- Les personnes qui font appel aux Centres de Service Social vivent en situation de précarité, conséquence d'une multitude de problèmes étroitement imbriqués.
- C'est ainsi que les centres apportent une réponse particulière à des personnes confrontées à des difficultés multiples et variées: problèmes de régularisation et d'accès au séjour légal, problèmes matériels et financiers, problèmes de logement, problèmes de santé physique et mentale, problèmes d'accès à l'emploi, engendrant souvent des difficultés psycho-relationnelles et familiales, problèmes éducatifs et scolaires, décalages culturels.
- Les CSSW ont développé une stratégie de proximité en disposant sur le territoire wallon leurs antennes dans des quartiers où l'on rencontre des publics vivant en situation de grande précarité sociale.
- Certaines implantations, qui avaient au départ une population spécifique, ont été amenées à développer des compétences relativement pointues pour faire face à des demandes qui ne trouvaient pas de réponse ailleurs, notamment en ce qui concerne les populations étrangères, les bateliers, les gens du voyage, ...
- Un accompagnement psychosocial des demandeurs d'asile dans le cadre d'une convention entre le CIRE et Fedasil est assuré par certaines des implantations spécifiques.
- Toutefois, même si certains d'entre eux ont été amenés à se spécialiser, les centres se caractérisent par une même approche, un même fil conducteur: le travail social polyvalent de première ligne. C'est «l'ensemble des problèmes» de la personne qui est abordé.
- Certains travailleurs sociaux des CSSW sont sollicités pour partager leur expertise. Ils interviennent en tant qu'intervenants ou formateurs de professionnels.





L'«**Inter-Centres de Service Social Wallons**» (ICSSW) est un groupe de réflexion, de coordination, de collaboration inhérentes à la pratique du travail social des CSSW. Il est né à l'initiative des centres eux-mêmes.

Concrètement, l'ICSSW a tenu sa première réunion le 23 octobre 2000.

En 2011, l'ICSSW a été représenté via la FdSS au groupe de concertation « les formes alternatives de logement : au-delà des murs, l'habitat » organisé par le Service de lutte contre la pauvreté, la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'à la Plateforme belge de lutte contre la pauvreté.

En 2012, quatre objectifs seront à poursuivre par l'Inter-Centres :

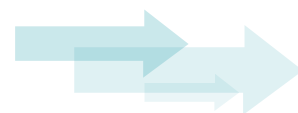
1. L'amélioration de notre capacité de récolte et d'interprétation des données du secteur.

Pour l'Inter-Centres, avec le soutien de la cellule recherche de la FdSS, il s'agira, en plus du travail mené ces dernières années, de s'approprier les données statistiques comme outil de pilotage des actions collectives menées par les centres. La finalité est que les travailleurs, grâce au déchiffrement et à l'interprétation des tableaux établis à partir de la récolte des données relatives à ces actions collectives, soient davantage en mesure d'évaluer celles-ci. Ce travail participera également à faire écho aux difficultés sociales vécues par les usagers, à mettre en évidence les bonnes pratiques collectives initiées dans les associations et à proposer et susciter des réponses politiques et sociales adéquates.

Poursuivant l'objectif de l'amélioration de la cohérence de la pratique d'encodage, le guide de l'utilisateur et le code de bonne conduite seront à évaluer.

2. La mise en exergue des problématiques rencontrées par les usagers des Centres.

Tenant compte des données statistiques comparables sur plusieurs années, l'Inter-Centres aura pour objectif de mettre en évidence les évolutions dans les activités des centres ainsi que les problématiques sociales et les profils des usagers. A cet effet, une note de présentation est réalisée chaque année.





LE RÔLE DE L'ICSSW

3. La réflexion de l'ICSSW en lien avec les missions d'accueil dans les Centres.

Les Centres de Service Social ont pour mission le premier accueil des personnes et des familles qui se trouvent dans une situation critique. En 2012, il s'agira de mener un travail de réflexion sur les différentes formes que prend l'accueil dans chacun des centres. Une action menée plus particulièrement par le Centre Liégeois de Service Social, impliqué dans les Plans Grand Froid du Relais social du Pays de Liège dans son axe fédéral, met en évidence l'importance de l'accueil de jour. Il serait judicieux, selon nous, de prendre en compte la spécificité de l'accueil de jour.

Un cahier Labiso est envisagé sur cette thématique transversale.

Une plénière avec les travailleurs sera organisée au second semestre à ce propos.

4. Le dialogue permanent avec la Ministre et l'Administration

Soucieux de mettre en avant le travail réalisé par les centres autonomes mais aussi afin de faire part de leurs revendications spécifiques, l'Inter-Centres souhaite qu'une rencontre puisse être organisée, une fois par an, dans le cadre des réunions Inter-Centres, afin d'instaurer un dialogue permanent entre le Cabinet, l'Administration et le Secteur.

Outre ces objectifs, l'ICSSW vise à faire du « Rapport d'activités bisannuel » un instrument de réflexion collective de secteur.

- Le « **Rapport de collaboration Inter-Centres 2002** » avait pour objet de susciter une réflexion autour de la visibilité et de la lisibilité du travail des centres et de leurs antennes/bureaux. Trois axes avaient été choisis pour travailler la cohérence générale du secteur (voir www.fdss.be).
- Le « **Rapport bisannuel 2003-2004** » abordait un sujet qui pose question: l'aide matérielle. En effet, un constat s'imposait: la problématique sociale la plus rencontrée dans les centres était celle de l'« aide matérielle et financière ». Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été associés à la réflexion.
- En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2005-2006** », un premier état des lieux sur l'aide alimentaire était réalisé dans le cadre du cahier Labiso - n°73-74: « Aide alimentaire: dépasser le local ou l'histoire cachée d'un colis alimentaire » (voir www.labiso.be). Ce cahier a permis aux centres un travail d'introspection sur leurs pratiques et a mis en avant une série de constats et d'interpellations à destination des pouvoirs publics et de la société dans son ensemble.

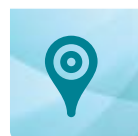


LE RÔLE DE L'ICSSW

- Le « **Rapport bisannuel 2007-2008** » mettait en évidence le travail de collaboration concrète réalisé par l'ICSSW pour améliorer sa capacité de récolte de données et pour l'interpréter. Des positions sectorielles y étaient également dégagées au départ de la réflexion sur les pratiques de terrain et les problématiques rencontrées.
- En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2009-2010** », le recueil de données des services sociaux wallons a été réalisé. Il met en évidence des évolutions dans les problématiques et les profils des bénéficiaires. C'est en effet la première fois que l'ICSSW a des données statistiques comparables sur deux années (voir www.fdss.be).
- En lieu et place du « **Rapport bisannuel 2011-2012** », un cahier Labiso sera consacré aux différentes formes que prend l'accueil dans les centres. Les conclusions du Labiso seront mises en perspectives à l'occasion de la première « rencontre annuelle » qui aura lieu le 13 novembre 2012.



Inter-Centres de
Service Social Wallons





LA COHÉRENCE ET LA LISIBILITÉ SECTORIELLES

- En janvier 2006, grâce au soutien financier de la Région wallonne, un programme informatique commun aux centres autonomes a été élaboré. Les objectifs à travers la réalisation de statistiques communes aux centres ont été, d'une part, l'interpellation sur les politiques sociales menées aux divers niveaux de pouvoir et, d'autre part, la valorisation de l'aspect individuel du travail social mené par les équipes.

Faisant suite à l'étude réalisée en novembre 2007 par Hugues-Olivier Hubert, sociologue et chercheur à la FdSS, «*Défricher et déchiffrer*» - Le recueil de données des Services Sociaux Wallons 2006 - Lecture sectorielle - Rapport final» (voir site www.fdss.be), un important travail de clarification des items relatifs aux domaines de problèmes rencontrés par les bénéficiaires a été effectué, grâce au soutien de la Région wallonne.

- Depuis 2008, l'amélioration de notre capacité de récolte des données et de leur interprétation a garanti au secteur de pouvoir améliorer sa capacité de présentation de son travail et d'interpellation des autorités publiques. Ce travail annuel d'interprétation des données fait l'objet de recueils de données globales. Ces recueils sont téléchargeables sur le site de la FdSS (www.fdss.be).
- Une «Note de présentation» est également réalisée chaque année. Cette note a pour objet d'offrir un regard sur la situation des bénéficiaires et de rendre lisibles les actions menées par les Centres. Ces notes sont téléchargeables sur le site de la FdSS (www.fdss.be).
- En juin 2009, un mémorandum a été élaboré par le secteur. Ce mémorandum est téléchargeable sur le site de la FdSS (www.fdss.be).
- Depuis 2010, sur base de l'analyse des rapports d'activités annuels et des données statistiques spécifiques des centres, une nouvelle approche du travail a été présentée aux travailleurs des centres. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la compréhension de la réalité afin d'élaborer les choix et les orientations pratiques sur le terrain, notamment en ce qui concerne les actions collectives et communautaires ; en d'autres termes, d'améliorer l'offre des services sociaux aux usagers. Afin de faciliter la compréhension de cette nouvelle approche, un comparatif des données statistiques de 2008 à 2011 a été réalisé.
- En 2012, le programme statistique sera corrigé suite aux demandes du Cabinet de la Ministre et de l'Administration. Le nouveau programme devrait être opérationnel en janvier 2013.





LE MÉMORANDUM DU SECTEUR DES CSSW

Le **mémorandum** est, au départ, le fruit d'échanges et de réflexions collectifs menés par les travailleurs des trois secteurs membres de la Fédération des Services Sociaux : les Centres de Service Social autonomes wallons, les Centres d'Aide aux Personnes (Centres bruxellois bicommunautaires) et les Centres d'Action Sociale Globale (Centres bruxellois monocommunautaires).

- Ces réflexions ont été retravaillées, ensuite, avec d'autres partenaires dont les Centres de Service Social mutualistes wallons.
- Le secteur des CSSW souhaitait, en effet, attirer l'attention des responsables politiques et des candidats à l'élection sur les difficultés d'accès aux droits sociaux fondamentaux que rencontrent les personnes et les familles sollicitant leur aide.
- Des revendications propres ont ainsi été élaborées. **Le mémorandum sectoriel des CSSW est téléchargeable sur le site de la FdSS (www.fdss.be).**
- Quelques mois à peine après les élections régionales de juin 2009, le rapport intitulé «L'accès aux droits sociaux fondamentaux» a été publié. Il est le fruit du travail de collaboration entre le secteur wallon et les secteurs bruxellois de l'aide sociale généraliste. **Cette collaboration fructueuse entre Wallons et Bruxellois nous semble être un signal positif de coopération porteuse de sens et de projet. Le rapport est téléchargeable sur le site de la FdSS (www.fdss.be).**





LES REVENDICATIONS SECTORIELLES

Le secteur des CSS doit être consolidé par une réflexion sur son avenir et un financement correspondant.

- **Concernant le cadre décretaal :**

- Actualiser le Décret programme du 19 décembre 1996 et ses arrêtés d'application qui réglementent le secteur voire envisager, si nécessaire, un décret spécifique rassemblant d'autres petits secteurs sociaux.

- **Concernant le financement :**

- **Subsidiation à 100 % des frais de personnel** et ce sur base du barème Assistant social fixé par la Commission paritaire n°332, incluant la prise en compte de l'ancienneté barémique des travailleurs acquise en qualité de travailleur salarié, au sein d'un organisme non-marchand organisé par un service public, une mutualité ou une asbl et adaptés annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation,
- **Subsidiation complémentaire pour le poste de responsable/coordonateur** de centre,
- **Financement de la formation continuée des travailleurs sociaux (partiellement rencontré dans le cadre des accords non-marchands),**
- **Revalorisation des frais de fonctionnement** tenant compte de la complexification des tâches accomplies par les CSSW, de l'informatisation des centres.

- **Poursuivre la réflexion à propos de la programmation des agréments** pour autant que celle-ci soit accompagnée d'un financement adéquat pour ne léser en aucune façon les centres actuellement subsidiés.



Roger Jossaert

Président de la Section wallonne

Charles Lejeune

Secrétaire général FdSS



ESTIMATION DU FINANCEMENT A 100 %

- Le financement des postes des travailleurs sociaux agréés et subventionnés par la Région wallonne ne couvre pas la totalité des salaires. En août 2009, sur base du cadastre du personnel agréé et subventionné CSSW, le total annuel des subsides versé par la Région wallonne pour 27 ETP était de 944.245,34€. Ce montant correspond à 68,76% du total du coût salarial estimé, quant à lui, à 1.373.182,59€. Soit une différence de 428.937€.
- En décembre 2011, compte tenu de l'évolution du barème assistant social fixé par la CP 332, l'estimation de cette différence pour les 27 ½ ETP agréés et subventionnés par la Région wallonne, peut s'évaluer comme suit:
 - 497.367€ pour une moyenne d'ancienneté de 10 ans,
 - 726.499€ pour une moyenne d'ancienneté de 15 ans (*),
 - 797.612€ pour une moyenne d'ancienneté de 20 ans.

Ceci dans l'hypothèse où une subvention supplémentaire serait accordée, liée à l'ancienneté du personnel.

- A toute fin utile, vous trouverez sur le site de la FdSS (www.fdss.be) une note relative à l'agrément et aux subventions accordés aux CSSW, reprenant l'historique depuis 1974.



(*) Dans le secteur, une ancienneté de 15 ans est plus que vraisemblable.





AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

« APD » - Coordination

Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège
Tél: 04/342.14.44 - **Fax:** 04/340.00.90
contact@aideauxpersonnesdeplacees.be
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR

« CSSN » - Siège social et Coordination

Rue Rupplémont, 20 - 5000 Namur
Tél: 081/22.73.30 - **Fax:** 081/22.64.27
schlueppmann.sylvia@skynet.be
www.cssn.be

CENTRE LIÉGEOIS DE SERVICE SOCIAL

« CLSS » - Siège social et Coordination

Rue des Bruyères, 129 - 4000 Liège
Tél: A venir - clss.asbl@gmail.com
www.clss.be

PROMOTION FAMILLE - CHARLEROI

Coordination

Place du Nord, 22 - 6000 Charleroi
Tél: 0473/12.79.21 - **Fax:** 071/34.28.46
herve.desseille@skynet.be
www.promotionfamille.be

Editeur Responsable : Charles Lejeune

Fédération des Services Sociaux (FdSS) - Rue Gheude, 49 - 1070 Bruxelles
Tél: 02/223.37.74 - Fax: 02/223.37.75 - Site: www.fdss.be - Mail: michel.hemmercyckx@fdss.be